



## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

### MUSIQUE

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

Le calendrier de recrutement sera mis en ligne dès le début du mois de juin de l'année d'inscription.

### ➤ **Modalités d'inscription**

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, dès la mi-mai pour l'année scolaire à venir.

Les examens d'entrée se déroulent dès le début du mois de septembre de l'année d'inscription.

Au préalable, toute candidature doit respecter les critères de **limites d'âge**.

Toute admission est prononcée selon des critères d'aptitude et en fonction des places disponibles.

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par publication sur le site internet du Conservatoire.

## **DISCIPLINES INSTRUMENTALES**

### **DEBUTANTS : LE CANDIDAT N'A JAMAIS PRATIQUE LA DISCIPLINE INSTRUMENTALE**

**UNE REUNION D'INFORMATION, EN PRESENCE DE LA DIRECTION, AURA LIEU DEBUT SEPTEMBRE.**

### ➤ **Modalités d'admission**

#### ✓ **Discipline instrumentale :**

Tous les candidats sont invités à suivre trois séances de tests auprès des professeurs.

**Une seule discipline instrumentale peut être demandée.**

Un professeur de la discipline instrumentale prendra contact avec la famille afin de planifier ces séances.

A l'issue de cette période d'observation, une sélection déterminera les candidats retenus en niveau probatoire.

En fin d'année scolaire, une évaluation collégiale permettra de prononcer ou non la poursuite de la scolarité en classe instrumentale.

### ***Spécificités Éveil Violon :***

Au-delà de l'apprentissage d'écoute, de coordination et des bases musicales, l'instrument à cordes tel que le violon ou l'alto requiert certaines prédispositions au départ afin que l'élève soit dans une découverte « plaisir » tout au long de l'année.

C'est pour cela que les enfants seront évalués par :

- une concertation des professeurs après 3 séances de découverte courant Septembre
- deux petites auditions à huit-clos avec des professeurs du conservatoire courant décembre et fin juin
- un bulletin d'évaluation via le site du conservatoire à chaque semestre

Un bilan sous forme de rendez-vous sera aussi proposé pour expliquer les raisons de ce choix par l'équipe pédagogique.

**Disciplines proposées**

(Cf tableau des limites d'âge)

Éveil violon	Flûte traversière	Éveil percussion	Piano	Flûte à bec
Violon	Hautbois	Percussion	Harpe	Clavecin
Violoncelle	Clarinette	Cor	Guitare	Orgue
Alto	Basson	Trompette/Cornet	Accordéon	Viole de gambe*
Contrebasse	Saxophone	Trombone	Mandoline	
		Tuba		

**\* pas de recrutement pour l'année 2026-2027****✓ Formation musicale :**

Cet enseignement est obligatoire pour tous les élèves .

- Les élèves retenus à l'issue de la période de tests doivent obligatoirement intégrer un cours de formation musicale et un cours de pratique chorale (à partir de 7 ans).
- Les élèves non retenus peuvent néanmoins intégrer le cursus de formation musicale **dans la limite des places disponibles.**

<b>Enfants retenus à l'issue des tests instrumentaux</b>	6 ans	Cours de FM niveau IM
	7 ans et plus	Cours de FM niveau 1C1 + cours de chant choral
<b>Enfants non retenus à l'issue des tests instrumentaux</b>	6 ans	<b>En fonction des places disponibles :</b> possibilité de suivre les cours de FM niveau IM
	7 ans et plus	<b>En fonction des places disponibles :</b> possibilité de suivre les cours de FM niveau 1C1 + cours de chant choral

*Les élèves débutants en instrument sont supposés être débutants aussi en formation musicale.*

*Si toutefois, l'enfant a déjà des connaissances en solfège : merci de le signaler auprès de l'administration ; il devra se présenter aux tests de FM avec les manuels qu'il a utilisés afin d'évaluer son niveau d'affectation.*

**➤ Confirmation d'inscription :**

L'inscription, ainsi que le choix d'horaire du cours de formation musicale, devront être confirmés auprès de l'administration lors d'un rendez-vous qui sera communiqué sur le site du Conservatoire.

## **NON-DEBUTANTS : LE CANDIDAT PRATIQUE DEJA UNE DISCIPLINE INSTRUMENTALE**

Lors de l'interprétation des programmes imposés avec accompagnement, le candidat peut être accompagné par une personne extérieure au Conservatoire.

Aucune répétition avec un accompagnateur ne sera possible.

Pour tout examen d'entrée, un ordre de passage est communiqué par voie d'affichage et par publication sur le site internet du Conservatoire.

### ➤ **Modalités d'admission**

#### ✓ **Disciplines instrumentales :**

Selon son âge et la discipline instrumentale choisie, le candidat doit interpréter un programme imposé.

*La liste des [programmes imposés](#) est consultable sur le site Internet du Conservatoire début juillet.*

Pour toute candidature en 3ème Cycle Spécialisé et CPES, voir informations spécifiques.

#### **Spécificités Accompagnement au Piano :**

Cet enseignement s'adresse aux candidats titulaires, au minimum, du *Certificat Fin d'Études de piano*.

Tous les candidats seront contactés par les professeurs pour suivre un stage obligatoire.

A l'issue du stage, ils devront présenter un **concours** comportant :

- 1) - l'interprétation d'une œuvre du répertoire,
- 2) - la lecture à vue d'une pièce pour piano,
- 3) - l'accompagnement d'une œuvre vocale ou instrumentale.

*(les épreuves 2 et 3 sont précédées d'une courte mise en loge avec piano)*

Pour toute candidature en 3ème Cycle Spécialisé ou CPES, voir informations spécifiques.

#### ✓ **Formation Musicale:**

Cet examen est **obligatoire pour les élèves admis en classe instrumentale**. Il permet de déterminer le degré d'affectation et, le cas échéant, d'attribuer une dispense. Les évaluations sont essentiellement orales pour tous les candidats.

Pour les candidats les plus avancés, des épreuves écrites viendront compléter ce test oral (prévoir crayon et gomme).

Le candidat est prié d'apporter le cas échéant les manuels de formation musicale qu'il a utilisés lors de sa dernière année scolaire.

*Si vous n'êtes pas admis en classe instrumentale, vous pouvez néanmoins suivre un cours de FM en fonction toutefois des places disponibles dans cette discipline. Vous devez alors vous soumettre aux tests de FM.*

### ➤ **Confirmation d'inscription :**

L'inscription, ainsi que le choix d'horaire du cours de formation musicale, devront être confirmés auprès de l'administration lors d'un rendez-vous qui sera communiqué sur le site du Conservatoire.

## MUSIQUE ANCIENNE

### Enseignement initial

#### Disciplines proposées

Flûte à bec    Clavecin    Viole de gambe\*    Orgue

**\* pas de recrutement pour l'année 2026-2027**

#### ➤ **Modalités d'admission**

##### ✓ **Disciplines instrumentales :**

Selon son âge et la discipline instrumentale choisie, le candidat doit interpréter un programme imposé. La liste des [programmes imposés](#) est consultable sur le site Internet du Conservatoire début juillet.

Pour toute candidature en 3ème Cycle spécialisé ou CPES, voir informations spécifiques.

##### ✓ **Formation Musicale:**

Cet examen est **obligatoire pour les élèves admis en classe instrumentale**. Il permet de déterminer le degré d'affectation et, le cas échéant, d'attribuer une dispense. Les évaluations sont essentiellement orales pour tous les candidats.

Pour les candidats les plus avancés, des épreuves écrites viendront compléter ce test oral (prévoir crayon et gomme).

Le candidat est prié d'apporter le cas échéant les manuels de formation musicale qu'il a utilisés lors de sa dernière année scolaire.

*Si vous n'êtes pas admis en classe instrumentale, vous pouvez néanmoins suivre un cours de FM en fonction toutefois des places disponibles dans cette discipline. Vous devez alors vous soumettre aux tests de FM.*

#### ➤ **Confirmation d'inscription :**

L'inscription, ainsi que le choix d'horaire du cours de formation musicale, devront être confirmés auprès de l'administration lors d'un rendez-vous qui sera communiqué sur le site du Conservatoire.

## MUSIQUES IMPROVISÉES JAZZ

Lors de la préinscription en ligne, bien renseigner l'instrument présenté dans le cadre « informations complémentaires ».

### ➤ **Modalités d'admission**

Le candidat interprétera un programme imposé.

La liste des [programmes imposés](#) est consultable sur le site Internet du Conservatoire début juillet.

Les résultats des concours d'entrée seront communiqués sur le site Internet du Conservatoire selon un calendrier pré-établi.

Pour toute candidature en 3ème Cycle Spécialisé ou Préfiguration CPES, voir les informations spécifiques.

## MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Lors de la préinscription en ligne, bien renseigner l'instrument présenté dans le cadre « informations complémentaires ».

### ➤ **Modalités d'admission**

L'examen d'entrée comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

- ✓ **Admissibilité** : Une présélection sera effectuée sur document audio.

Ce support doit comporter une composition personnelle et une reprise ré-arrangée.

Les candidats devront envoyer un fichier au format wave via WeTransfer à l'adresse : [crr\\_scolarite@mairie-toulouse.fr](mailto:crr_scolarite@mairie-toulouse.fr) ou sur clé USB à adresser au Conservatoire de Toulouse, Service Scolarité, Département des Musiques Actuelles Amplifiées, 17 rue Larrey - 31000 Toulouse

Merci de joindre à cet envoi une courte lettre de présentation précisant vos nom et prénom, votre motivation, titres des morceaux et le(s) instrument(s) présenté(s).

Les résultats de la pré-sélection seront communiqués par mail.

Les candidats retenus à l'issue de cette première étape devront se présenter aux épreuves pour l'admission définitive.

- ✓ **Épreuves d'admission** :

- Interprétation du programme libre constitué des 2 morceaux (*composition personnelle et une reprise ré-arrangée*) envoyés lors de la pré-sélection. Le jury écoutera tout ou partie de ce programme. Les candidats pourront se présenter individuellement avec un accompagnement en *Play-back*, ou avec leur groupe (*dans ce cas, envoyer une fiche technique*)

- Entretien avec le jury portant sur le parcours et les objectifs des candidats.

Pour toute candidature en 3ème Cycle Spécialisé ou Préfiguration CPES, voir les informations spécifiques.

## **MUSIQUES TRADITIONNELLES**

Ce département est uniquement ouvert aux candidats en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur.

Disciplines enseignées :

Chant, Violon, Cornemuse des landes de Gascogne.

**Cf informations spécifiques CPES**

**Le recrutement a lieu les années impaires.**